



Commune de Marly

Cercle scolaire de

Marly
Villarsel-sur-Marly
Pierrafortscha

Bulletin d'information

Année scolaire
2023-2024

TABLE DES MATIERES

Calendrier scolaire 2023-2024.....	1
<i>Horaire des classes.....</i>	2
<i>Adresses utiles.....</i>	3
<i>Accueil extrascolaire ; horaires et tarifs.....</i>	4-5
<i>Devoirs surveillés.....</i>	6
<i>Police cantonale, éducation routière.....</i>	7
<i>Pédibus.....</i>	8
<i>Patrouilleurs scolaires de Marly Cité.....</i>	9
<i>Passage souterrain de Marly Grand-Pré.....</i>	9
<i>Cours de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI).....</i>	9
<i>Dentiste scolaire.....</i>	9
<i>Déménagement, divers.....</i>	9
<i>Conseil des parents du cercle scolaire de Marly.....</i>	10
<i>Mot d'accueil des Directions d'école.....</i>	11
<i>Jours « Joker ».....</i>	12
<i>Inspectorat scolaire, informations sur les fournitures scolaires.....</i>	13
<i>Liste des effets et équipements personnels pour les élèves.....</i>	14
<i>Besoins scolaires particuliers.....</i>	15
<i>Répartition des élèves années scolaires 23/24 et de 2024 à 2027.....</i>	16
<i>Les informations de l'établissement de Marly Cité.....</i>	17-20
<i>Corps enseignant.....</i>	17
<i>Charte de l'école.....</i>	18
<i>Premier jour d'école.....</i>	19
<i>Périmètre scolaire.....</i>	20
<i>Les informations de l'établissement de Marly Grand-Pré.....</i>	21-24
<i>Corps enseignant.....</i>	21
<i>Cour de l'école de Grand-Pré.....</i>	22
<i>Premier jour d'école.....</i>	23
<i>Périmètre scolaire.....</i>	24

Calendrier scolaire 2023 / 2024

pour l'école enfantine, l'école primaire et le cycle d'orientation

Rentrée scolaire 2023

jeudi 24.08.2023

Jours de congés

01.11.2023	Toussaint
08.12.2023	Immaculée Conception
09.05.2024	Ascension
10.05.2024	Pont de l'Ascension
20.05.2024	Lundi de Pentecôte
30.05.2024	Fête-Dieu
31.05.2024	Pont de la Fête-Dieu (1 jour à disposition des cercles scolaires)

Vacances

16 au 27 octobre 2023	Vacances d'automne
25 décembre 2023 - 5 janvier 2024	Vacances de Noël
12 au 16 février 2024	Vacances de Carnaval
29 mars au 12 avril 2024	Vacances de Pâques
05.07.2024	Dernier jour de classe

1er mai 2024 (enfantine et primaire)

Les enfants peuvent être dispensés d'école pour aller chanter, renseignements auprès des Directions d'école.

2023	août				
lu		7	14	21	28
ma	1	8	15	22	29
me	2	9	16	23	30
je	3	10	17	24	31
ve	4	11	18	25	

2023	septembre				
lu		4	11	18	25
ma		5	12	19	26
me		6	13	20	27
je		7	14	21	28
ve	1	8	15	22	29

2023	octobre				
lu	2	9	16	23	30
ma	3	10	17	24	31
me	4	11	18	25	
je	5	12	19	26	
ve	6	13	20	27	

2023	novembre				
lu		6	13	20	27
ma		7	14	21	28
me	1	8	15	22	29
je	2	9	16	23	30
ve	3	10	17	24	

2023	décembre				
lu		4	11	18	25
ma		5	12	19	26
me		6	13	20	27
je		7	14	21	28
ve	1	8	15	22	29

2024	janvier				
lu	1	8	15	22	29
ma	2	9	16	23	30
me	3	10	17	24	31
je	4	11	18	25	
ve	5	12	19	26	

2024	février				
lu		5	12	19	26
ma		6	13	20	27
me		7	14	21	28
je	1	8	15	22	29
ve	2	9	16	23	

2024	mars				
lu		4	11	18	25
ma		5	12	19	26
me		6	13	20	27
je		7	14	21	28
ve	1	8	15	22	29

2024	avril				
lu	1	8	15	22	29
ma	2	9	16	23	30
me	3	10	17	24	
je	4	11	18	25	
ve	5	12	19	26	

2024	mai				
lu		6	13	20	27
ma		7	14	21	28
me	1	8	15	22	29
je	2	9	16	23	30
ve	3	10	17	24	31

2024	juin				
lu	3	10	17	24	
ma	4	11	18	25	
me	5	12	19	26	
je	6	13	20	27	
ve	7	14	21	28	

2024	juillet				
lu	1	8	15	22	29
ma	2	9	16	23	30
me	3	10	17	24	31
je	4	11	18	25	
ve	5	12	19	26	

Rentrée scolaire 2024

jeudi 22.08.2024

Horaire des classes enfantines et primaires de Marly

Année scolaire 2023 - 2024

1ère enfantine, 1H, 4 ans

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	08h10-09h00	en classe	congé	en classe	congé	en classe
	09h00-09h50					
	10h10-11h00					
	11h00-11h50					
Pause midi						
Après-midi	13h40-14h30	congé	congé		en classe	congé
	14h30-15h20					

2e enfantine, 2H, 5 ans

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	08h10-09h00	en classe	en classe	congé	en classe	en classe
	09h00-09h50					
	10h10-11h00					
	11h00-11h50					
Pause midi						
Après-midi	13h40-14h30	en classe	en classe		congé	en classe
	14h30-15h20					

Primaire, 3H à 8H, 6 à 12 ans

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	08h10-09h00	en classe	alternance des 3H	en classe	alternance des 3H	en classe
	09h00-09h50					
	10h10-11h00					
	11h00-11h50					
Pause midi						
Après-midi	13h40-14h30	en classe	alternance des 4H		alternance des 4H	en classe
	14h30-15h20					



Commune de Marly

ADRESSES UTILES

Service Enfance et Formation

Route de Fribourg 9, CP 63
1723 MARLY
Tél. : 026/435 50 71

servicedesecoles@marly.ch

Commune de Villarsel-sur-Marly

Chemin de Villarsel 60a
1723 VILLARSEL-SUR-MARLY

www.villarsel-sur-marly.ch

Commune de Pierrafortscha

Route de Pierrafortscha 58
1723 PIERRAFORTSCHA
Tél. : 026/323 41 12

www.pierrafortscha.ch

Inspection des Ecoles

M. Marc LUISONI
Route André-Piller 21
1762 GIVISIEZ
Tél : 026 305 73 80

Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC)

Rue de l'Hôpital 1
1701 FRIBOURG
Tél : 026 305 12 06
www.fr.ch/dfac

Accueil extrascolaire

Service de l'accueil de l'enfance
Route de Fribourg 9 / CP 63
1723 MARLY
Tél : 026 435 50 44
enfance@marly.ch

AES Cité : Tél. 026 435 50 42
AES Grand-Pré : Tél. 026 435 50 43

Services auxiliaires scolaires

(logopédie, psychologie, psychomotricité)

Bureaux à Marly :

- Logopédie :
 - Cité : Tél. 026 552 15 56 / 026 552 15 55
 - Grand-Pré : Tél. 026 552 15 27 / 026 552 15 28
- Psychologie :
 - Cité : Tél. 026 552 15 55
 - Grand-Pré : Tél. 026 552 15 21
- Psychomotricité : Cité et Grand-Pré :
 - Salle à Marly Grand-Pré : Tél. 026 552 15 39

Flos Carmeli

Centre de logopédie, Services auxiliaires scolaires
Route St-Barthélémy 18
1700 FRIBOURG
Tél : 026/484.87.87
secretariat@flos-carmeli.ch
www.flos-carmeli.ch

Sport scolaire facultatif

M. Olivier MACCHI,
Maître de sport
Tél : 079 702 95 32

Clinique dentaire scolaire

Centre dentaire B1
Route du Chevalier 7
1723 MARLY
Tél : 026 430 08 08
Sur rendez-vous, 07h00-18h00

Service dentaire scolaire cantonal

Boulevard de Pérolles 23
1700 FRIBOURG
Tél : 026 305 98 00
Lundi - vendredi : 08h00-12h00, 13h00-17h00
www.fr.ch/dsa/sds

Service du médecin cantonal

Route de Villars 101
1752 VILLARS-SUR-GLANE
Tél : 026 305 79 80
Lundi - Jeudi : 08h00-11h30, 14h00-17h00
Vendredi : 08h00-11h30, 14h00-16h30
www.fr.ch/dsa/smc

Service éducatif itinérant (SEI)

Route du Petit-Moncor 1e,
1752 VILLARS-SUR-GLANE
Tél : 026 484 21 13
Fax : 026 484 23 09
info@sei-fribourg.ch
www.sei-fribourg.ch

Bibliothèque interculturelle de Fribourg

LivrEchange
Avenue du Midi 3-7,
1700 FRIBOURG
Tél : 026 422 25 85
info@livrechange.ch
www.livrechange.ch



ACCUEIL EXTRASCOLAIRE 2023 – 2024

HORAIRES		Matin	Matinée	Midi	Après-midi	Fin d'après-midi
Lundi	CITE + GD-PRE	06h30 - 8h00	Fermé	11h50 - 13h30	13h30 -15h30	15h30 -18h30
Mardi	CITE + GD-PRE	06h30 - 8h00	08h00 -12h00	11h50 - 13h30	13h30 -15h30	15h30 -18h30
Mercredi	CITE + GD-PRE	06h30 - 8h00	08h00 -12h00	11h50 - 13h30	13h30 -15h30	15h30 -18h30
Jeudi	CITE + GD-PRE	06h30 - 8h00	08h00 -12h00	11h50 - 13h30	13h30 -15h30	15h30 -18h30
Vendredi	CITE + GD-PRE	06h30 - 8h00	Fermé	11h50 - 13h30	13h30 -15h30	15h30 -18h30

NB : A moins de 3 inscriptions, l'unité d'accueil n'est en principe pas ouverte.

L'AES ordinaire est fermé durant toutes les vacances scolaires, ainsi que pendant les jours fériés.

Un AES « vacances » est organisé durant certaines vacances scolaires, pour autant qu'un minimum de 10 enfants soient inscrits.

TARIFS ELEVES 1H et 2H

REVENU DETERMINANT FISCAL		Matin	Matinée	Midi, sans le repas	Après-midi	Fin d'après-midi
		6h30-8h00	8h00-12h00	11h50-13h30	13h30-15h30	15h30-18h30
0	40'000	2.20	6.00	2.20	3.00	4.50
40'001	45'000	2.50	6.80	2.50	3.40	5.10
45'001	50'000	2.80	7.60	2.80	3.80	5.70
50'001	55'000	3.10	8.40	3.10	4.20	6.30
55'001	60'000	3.40	9.20	3.40	4.60	6.90
60'001	65'000	3.70	10.00	3.70	5.00	7.50
65'001	70'000	4.00	10.80	4.00	5.40	8.10
70'001	75'000	4.30	11.60	4.30	5.80	8.70
75'001	80'000	4.70	12.80	4.70	6.40	9.60
80'001	85'000	5.20	14.00	5.20	7.00	10.50
85'001	90'000	5.60	15.20	5.60	7.60	11.40
90'001	95'000	6.10	16.40	6.10	8.20	12.30
95'001	100'000	6.50	17.60	6.50	8.80	13.20
100'001	105'000	7.00	18.80	7.00	9.40	14.10
105'001	110'000	7.60	20.40	7.60	10.20	15.30
110'001	115'000	8.20	22.00	8.20	11.00	16.50
115'001	120'000	8.80	23.60	8.80	11.80	17.70
120'001	125'000	9.40	25.20	9.40	12.60	18.90
125'001	130'000	10.00	26.80	10.00	13.40	20.10
130'001	135'000	10.60	28.40	10.60	14.20	21.30
135'001	140'000	11.20	30.00	11.20	15.00	22.50
140'001	145'000	11.90	32.00	11.90	16.00	24.00
145'001	150'000	12.70	34.00	12.70	17.00	25.50
150'001	et plus	13.50	36.00	13.50	18.00	27.00



TARIFS ELEVES de 3H à 8H

REVENU DETERMINANT FISCAL		Matin	Matinée	Midi, sans coût du repas	Après-midi	Fin d'après-midi
		6h30-8h00	8h00-12h00	11h50-13h30	13h30-15h30	15h30-18h30
0	40'000	4.20	11.20	4.20	5.60	8.40
40'001	45'000	4.50	12.00	4.50	6.00	9.00
45'001	50'000	4.80	12.80	4.80	6.40	9.60
50'001	55'000	5.10	13.60	5.10	6.80	10.20
55'001	60'000	5.40	14.40	5.40	7.20	10.80
60'001	65'000	5.70	15.20	5.70	7.60	11.40
65'001	70'000	6.00	16.00	6.00	8.00	12.00
70'001	75'000	6.30	16.80	6.30	8.40	12.60
75'001	80'000	6.70	18.00	6.75	9.00	13.50
80'001	85'000	7.20	19.20	7.20	9.60	14.40
85'001	90'000	7.60	20.40	7.65	10.20	15.30
90'001	95'000	8.10	21.60	8.10	10.80	16.20
95'001	100'000	8.50	22.80	8.55	11.40	17.10
100'001	105'000	9.00	24.00	9.00	12.00	18.00
105'001	110'000	9.60	25.60	9.60	12.80	19.20
110'001	115'000	10.20	27.20	10.20	13.60	20.40
115'001	120'000	10.80	28.80	10.80	14.40	21.60
120'001	125'000	11.40	30.40	11.40	15.20	22.80
125'001	130'000	12.00	32.00	12.00	16.00	24.00
130'001	135'000	12.60	33.60	12.60	16.80	25.20
135'001	140'000	13.20	35.20	13.20	17.60	26.40
140'001	145'000	13.90	37.20	13.95	18.60	27.90
145'001	150'000	14.70	39.20	14.70	19.60	29.40
150'001	et plus	15.50	41.20	15.50	20.60	30.90

Rabais sur les frais d'encadrement :

- Si deux enfants d'une même famille sont inscrits dans la structure - 10%.
- Si trois enfants ou plus d'une même famille sont inscrits dans la structure : -15%

CONTACT

Adresse :

Service Enfance et Formation
Secteur Accueil de l'enfance
Route de Fribourg 9, CP 63
1723 MARLY

Tél. 026 435 50 44 - email : enfance@marly.ch

Marly Cité : 026 435 50 42
Marly Grand-Pré : 026 435 50 43



DEVOIRS SURVEILLES

TARIFS MENSUELS

		Nombre d'enfants de la même famille		
		1 enfant	2 enfants	3 enfants ou plus
Nombre de séances hebdomadaires	1	15.-	25.-	30.-
	2	30.-	50.-	60.-
	3	40.-	70.-	85.-

Les devoirs surveillés ont lieu 3 fois par semaine : les lundi, mardi et jeudi de 15h20 à 16h55.

Contact :

**Service Enfance et Formation
Secteur des écoles**

tél. 026 435 50 71

servicedesecoles@marly.ch

NOS CONSEILS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

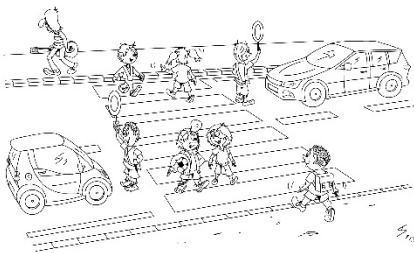
- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, le cycliste pousse son vélo.



En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.

Si un trajet est nécessaire :



- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appui-tête,... ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.



AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !



POLICE CANTONALE
Section analyse,
prévention, éducation routière

☎ +41 26 305 20 30

🌐 www.policefr.ch

Le Pedibus est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite d'un adulte.

Une ligne Pedibus se met facilement en place à partir d'un quartier pour se rendre à l'école ou à l'arrêt de bus.

Deux familles suffisent pour ouvrir une ligne Pedibus. Son horaire est choisi en fonction des besoins des familles participantes.

Son potentiel est flexible et adaptable à diverses situations.

Convivial, sain, économique et écologique, le Pedibus est une invention qui change la vie !



La Coordination Pedibus Fribourg, vous informe et vous soutient: fribourg@pedibus.ch
076 430 05 58 – www.pedibus.ch



Pour une mobilité d'avenir **ate**

- SUPPRESSION de patrouilleurs scolaires à Marly Cité**
 Dès la rentrée scolaire 2023-2024, **il n’y aura plus de patrouilleurs scolaires**. En effet, sur recommandation du Bureau de prévention des accidents (BPA), le canton de Fribourg a décidé de ne plus faire appel à des élèves pour assurer la sécurité aux abords des passages piétons, jugeant cette responsabilité trop importante pour de jeunes enfants.
 La commune de Marly maintient la présence ponctuelle des agents aux abords des écoles et sur les chemins de l’école, aux endroits stratégiques. Elle encourage vivement les parents à amener leur enfant à pied et soutient tout projet de ligne Pédibus (voir page précédente).
- Passage souterrain à Marly Grand-Pré**
 Tous les enfants qui doivent traverser la route cantonale sont priés d’emprunter le passage souterrain.
- Cours de Prévention de la Brigade des Mineurs (BMI)**
 Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7H.
 Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des devoirs. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s’y conformer.
 Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société. Vous pouvez d’ailleurs consulter leur programme sous le lien: <http://www.fr.ch/pol/fr/pub/mineurs.htm>
 Bien entendu, sans votre collaboration et sans votre aide, le message transmis n’aura que peu d’écho.
 Les chargés de prévention vous remercient pour votre engagement et restent à votre disposition pour d’éventuelles informations supplémentaires.
- Visite chez le dentiste scolaire**
 Chaque année, les élèves doivent se rendre à un contrôle organisé par le médecin-dentiste scolaire. <https://www.fr.ch/sante/prevention-et-promotion/prophylaxie>
 Les parents qui souhaiteraient dispenser leur enfant de ce contrôle devront produire une attestation valable d’un dentiste privé, datée et signée, en début d’année scolaire. Il est donc indiqué de planifier les rendez-vous chez les médecins dentistes privés avant la rentrée scolaire.
- Déménagement**
 En cas de déménagement au sein du territoire communal, les parents en avisent le service des écoles et les Directions d’école, avant l’évènement. De même si le déménagement consiste en un changement de commune de domicile, les parents en informent le service des écoles et les Directions d’école. Si l’évènement se produit durant l’année scolaire et que les parents souhaitent différer ou anticiper la scolarisation de leur(s) enfant(s) dans le nouveau cercle scolaire, ils adressent une demande écrite à l’inspectorat dans les meilleurs délais, mais en tout cas avant le déménagement effectif.
- Divers**
 Les enfants se rendent en classe dans une tenue vestimentaire correcte.
 Ils ne sont pas autorisés à fréquenter des magasins durant la récréation.



Commune de Marly

Conseil des parents du cercle scolaire de Marly 2023-2024

Voici la composition actuelle du Conseil :

- Madame Aline VIAL MAISSE, Marly	co-Présidente
- Monsieur Vincent JAQUIER, Marly	co-Président
- Madame Christina LEFKADITIS, Marly	Secrétaire
- Madame Vèrène DOUGOUD, Marly	Membre
- Monsieur Michael GRUBE, Marly	"
- Madame Elsa MOUQUIN MONNIER, Marly	"
- Monsieur Alexandre ARIOSIA, Marly	"
- ?	?

Composent également ce Conseil, deux déléguées du corps enseignant et les deux Directions d'établissement, soit ;

- Madame Véronique FOURNIER, enseignante à Cité
- Madame Christine LE CAM, enseignante à Grand-Pré
- Madame Stéphanie COTTING, Directrice de l'école de Cité
- Monsieur Frédéric PERROUD, Directeur de l'école de Grand-Pré,

ainsi que les Conseillers communaux en charge du Dicastère de l'enseignement des trois communes composant le cercle scolaire, à savoir :

- Monsieur César MURANGIRA, Conseiller communal de Marly
- Madame Maria PROGIN, Conseillère communale de Villarsel-sur-Marly
- Monsieur Jean-Marie BECKER, Conseiller communal de Pierrafortscha.

Mot d'accueil des Directions d'école

Chers parents,

Bienvenue aux nouveaux élèves qui vont fréquenter pour la première fois nos établissements à la rentrée 2023.

Vous trouverez dans ce bulletin quelques informations de portée générale sur la vie de nos écoles. Nos sites internet complètent celles-ci : formulaires pour les demandes de congé, renseignements divers...

Marly Cité : <https://marly.friweb.ch/fr/accueil>



Marly Grand-Pré : <https://marlygrandpre.friweb.ch/fr/bienvenue>
<https://ecole-marlygrandpre.ch/> (dès août 2023)



La version numérique de ce document est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.marly.ch/enseignement-et-formation/cercle-scolaire-et-ecoles.html>



Si vous souhaitez obtenir une version « papier », n'hésitez pas à la demander aux enseignants.

Nous vous remercions de votre collaboration et souhaitons qu'elle puisse continuer dans le futur.

En vous souhaitant une belle pause estivale, nous vous transmettons, chers parents, nos meilleures salutations.

Stéphanie Cotting et Frédéric Perroud
Directions d'école



Etablissement scolaire
de Marly Cité
Mme Stéphanie Cotting
Chemin des Epinettes 2
1723 Marly
Tél : 026 552 15 51
dir.ep.marly.cite@edufr.ch



Etablissement scolaire
de Marly Grand-Pré
M. Frédéric Perroud
Route des Ecoles 34
1723 Marly
Tél. : 026 552 15 07
dir.ep.marly.grand-pre@edufr.ch

Jours « Joker »

Dès le 1er août 2022, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (jours « joker ») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire (RLS, art. 36a) :

1 Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.

2 En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut pas être pris.

3 Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.

4 En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.

5 Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour joker au moins une semaine à l'avance.

6 Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi de programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.

Conformément à l'alinéa 2, la direction d'école vous précisera à la prochaine rentrée scolaire les dates spécifiques de notre établissement scolaire qui ne pourront pas faire l'objet d'une demande de congé ainsi que les modalités concrètes pour informer l'établissement.

Stéphanie Cotting et Frédéric Perroud
Directions d'école



Etablissement scolaire
de Marly Cité
Mme Stéphanie Cotting
Chemin des Epinettes 2
1723 Marly
Tél : 026 552 15 51
dir.ep.marly.cite@edufr.ch



Etablissement scolaire
de Marly Grand-Pré
M. Frédéric Perroud
Route des Ecoles 34
1723 Marly
Tél. : 026 552 15 07
dir.ep.marly.grand-pre@edufr.ch



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Inspectorat scolaire
Route André-Piller 21, 1762 Givisiez

**Service de l'enseignement obligatoire de langue
française SEnOF**
**Amt für französischsprachigen obligatorischen
Unterricht FOA**

Inspectorat scolaire
Schulinspektorat

Route André-Piller 21, 1762 Givisiez

T +41 26 305 73 80
www.fr.ch/osso

—

Réf: 648/SL
T direct: +41 26 305 73 80
Courriel: inspectorat.scolaire@fr.ch

Aux parents des élèves des écoles obligatoires

Fournitures scolaires - informations

Chers parents,
Madame, Monsieur,

L'organisation du matériel scolaire au sein des écoles a évolué ces dernières années. Les parents n'ont plus à équiper leur enfant de fournitures telles que crayons de couleurs et gommes. Quelques effets personnels des élèves restent cependant de votre responsabilité. La liste se trouve à la page suivante.

Chaque établissement organise la distribution de ce matériel. Les élèves sont responsables d'en prendre soin. En cas de pertes ou de dégradation excessive, le coût du matériel remplacé peut vous être facturé.

Dans une perspective de développement durable, il est important que tous les partenaires visent à éviter la surconsommation. Si le matériel peut encore être utilisé, il n'est pas à remplacer.

En souhaitant à votre enfant une rentrée scolaire harmonieuse, nous vous adressons, chers parents, nos meilleures salutations.

L'inspectorat scolaire



Liste des effets et équipements personnels

Base légale : Art. 57 al. 2 RLS

Art. 57 Collaboration entre l'école et les parents (art. 30 LS)

² *Ils (les parents) fournissent à leur enfant les effets et équipements personnels*

Principe: Les vêtements et chaussures adaptés aux activités scolaires font partie des effets personnels. Ceux-ci ainsi que l'équipement sont à la charge des parents.

Effets personnels de l'élève

Chaussons

Chaussures pour la salle de rythmique ou chaussettes antidérapantes

Sac d'école

Plumier

Doublure et étiquettes pour les livres et les cahiers

Matériel pour l'éducation physique et le sport

Chaussures pour la salle de sport

Chaussures pour les activités physiques d'extérieur

Sac de sport

Tenue d'éducation physique pour l'intérieur

Tenue d'éducation physique pour l'extérieur

Tenue pour la natation

Tenues adaptées aux différents sports

Matériel pour les activités créatrices manuelles, les arts visuels et l'économie familiale

Tablier

Matériel particulier

Tenue et équipement adaptés au cadre scolaire et à la saison

Prêt de vêtements de rechange pour les élèves de 1-2H

Gobelet en plastique solide ou gourde pour boire en classe

Articles de soins personnels et d'hygiène

La liste ci-dessus peut être complétée en fonction des besoins de l'école, sous réserve d'approbation par l'inspectorat scolaire.

BESOINS SCOLAIRES PARTICULIERS

Cours de langue et de culture d'origine (LCO)

Les cours en Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère), est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent de maintenir et élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.

Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant-e titulaire de votre enfant ou consulter la page internet : www.fr.ch/osso/lco.

Compensation des désavantages

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un-e/des spécialiste-s reconnu-e-s par la DFAC (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire, dédié aux parents, sous le lien suivant :

http://www.fr.ch/osso/fr/pub/besoins_scolaires_particuliers/compensation-des-desavantages.htm



COMMUNICATION IMPORTANTE

REPARTITION DES ELEVES ANNÉES SCOLAIRES 2023/2024 ET DE 2024 À 2027

Mesdames, Messieurs,
Chers parents,

Le centre scolaire de Château d'Eau n'ouvrira ses portes que pour la rentrée scolaire **2024-2025**. Ceci en raison de retards importants dans la construction en lien avec le contexte international et des retards de livraison de matériaux.

Les élèves domiciliés dans le **quartier du MIC** continuent à être scolarisés dans le centre scolaire de Marly Grand-Pré, ceci jusqu'à la fin des travaux prévu pour le centre scolaire de Marly-Cité, nous l'espérons à l'horizon 2027.

La répartition actuelle des élèves dans les deux établissements scolaires de Marly est effectuée sur la base du domicile légal de l'enfant, conformément à la loi scolaire cantonale du 09.09.2014. Le Département de la formation et des affaires culturelles (DFAC) est l'autorité de validation de la répartition des élèves dans les différents centres scolaires.

L'organisation de la fréquentation des centres scolaires est réfléchi et basée sur le bien-être des écoliers marlinois, dans le souci de perturber le moins possible les enfants, tout en tenant compte des différentes contraintes liées aux bâtiments scolaires

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service Enfance et Formation au numéro de téléphone 026 435 50 71 ou par mail à l'adresse servicedesecoles@marly.ch.

Nous vous remercions de votre compréhension.



CORPS ENSEIGNANT

<i>Classe</i>	<i>Titulaire 1</i>	<i>Titulaire 2</i>
1-2 ^H A	Laurelay Piller	
1-2 ^H B	Amalia Riedo	
1-2 ^H C	Véronique Fournier	Sandra Mauron
1-2 ^H D	Isabelle Messerli	
1-2 ^H E	Laurence Reymond	
3 ^H A	Chloé Roggo	
3 ^H B	Laure Büschi	Emilou Büschi
3 ^H C	Cindy Masset	Sophie Chatagny
4 ^H A	Marigona Muharremi	Selin Calpucu
4 ^H B	Aline Deltombe	Selin Calpucu
5 ^H A	Joëlle Matzinger	Annelyse Bussard
5 ^H B	Anouk Chatton	Annelyse Bussard
6 ^H A	Patricia Bardy	Martine Fagherazzi
6 ^H B	Roselyne Vouilloz Rio	Martine Fagherazzi
6 ^H C	David Caron	
7 ^H A	Marjorie Dodane	
7 ^H B	Thierry Corpataux	
8 ^H A	Camille Geinoz	
8 ^H B	Geneviève Delaloye	Françoise Monnat
AC	Martine Fagherazzi	
AC	Nathalie Marro Després	
AC	Geneviève Delaloye	
AC	Marie-France Fasel Meuwly	
AC	Ludovic Pugin	
ECSI	Laurence Perroud	
ECSI	Rebecca Clerc	
ECSI	Jeanne Guyot	
ECSI	Lea Crotti	
ECSI	Marigona Pangjaj	
FLS	Martine Bovet	
FLS	?	
Sport	Olivier Macchi	

Direction d'établissement

Mme Stéphanie Cotting

Tél. : 026 552 15 51

dir.ep.marly.cite@edufr.ch

Etablissement scolaire de Marly Cité

Chemin des Epinettes 2

1723 Marly

Informations sur le système scolaire : www.fr.ch/osso

Charte de l'école de Marly Cité

Je me déplace en silence et en marchant dans le bâtiment.

J'obéis à tous les adultes de l'établissement.

Je m'habille correctement et je ne me maquille pas.

Je dépose les déchets dans la poubelle.

Je parle correctement : sans vilain mot, sans moquerie et sans méchanceté.

Je prends soin du matériel commun : dans la classe, dans la cour, dans la salle de bricolage et dans la salle de gym.

A la sonnerie, je me mets en rang, j'attends mon enseignant(e) et je rentre en silence. A la fin de l'école, je sors calmement.

Je dis « Bonjour, Au revoir ».








Je laisse les appareils électroniques à la maison.

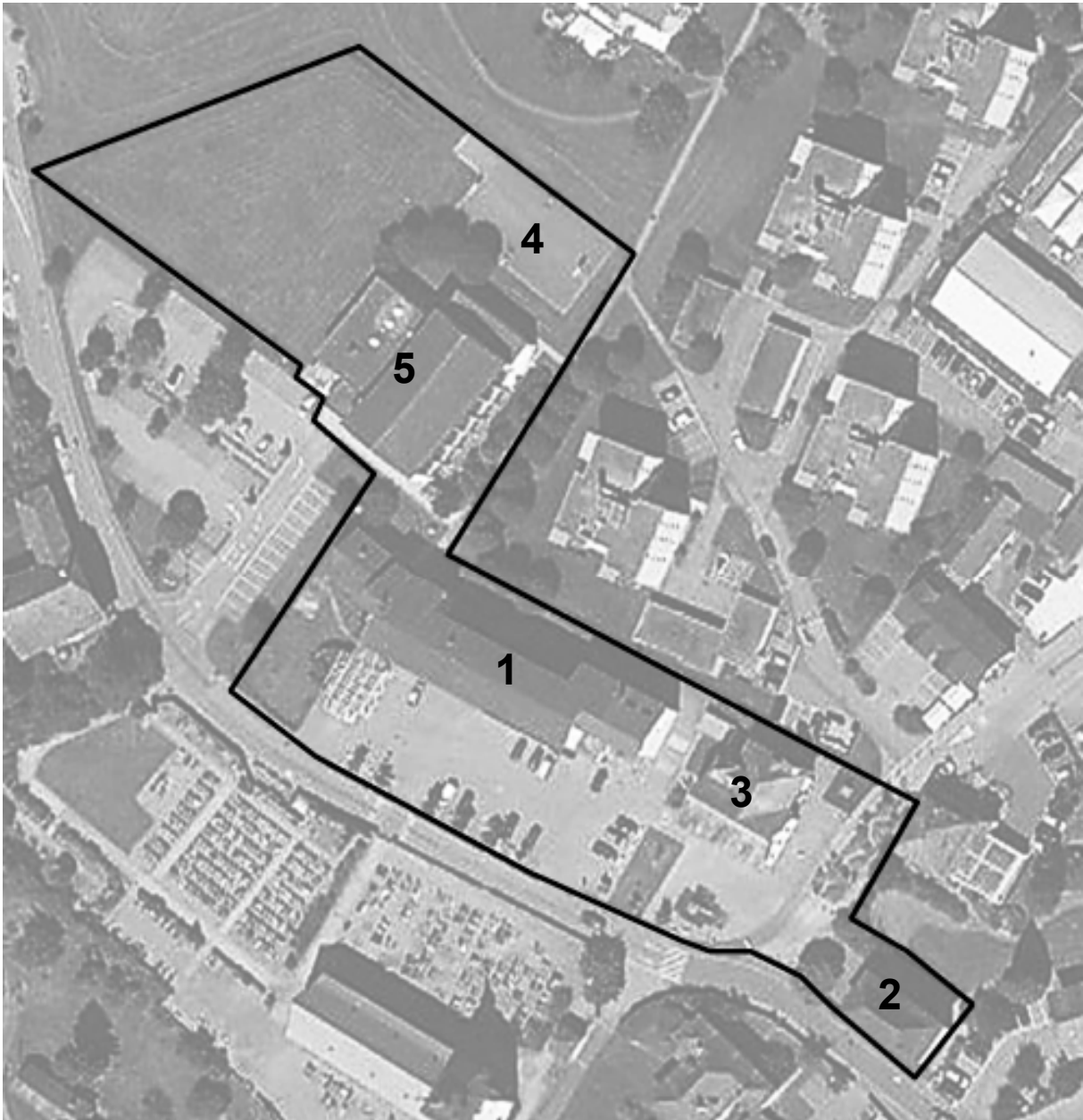
Dès la 3H, je prends ma douche après la leçon de sport.

Je prête attention aux autres enfants dans mes déplacements et mes jeux.



PREMIER JOUR DE CLASSE

Classe		Rendez-vous
1 ^H	Les élèves de 1H débiteront l'école le JEUDI 24 août 2023 à 13h35	 <p>1-2^H A - B  Chevalier 7</p>
2 ^H	Les élèves de 2H commencent l'école le JEUDI 24 août 2023 à 08h05	<p>1-2^H C - D Chevalier 8  </p> <p>  <p>1-2^H E Epinettes 2 </p> </p>
3 ^H	Tous les élèves commencent l'école le JEUDI 24 août 2023 à 08h05	
4 ^H	Tous les élèves commencent l'école le JEUDI 24 août 2023 à 08h05 et seront <u>TOUS à l'école l'après-midi.</u>	
5 ^H à 8 ^H	Tous les élèves commencent l'école le JEUDI 24 août 2023 à 08h05	



1. Bâtiment principal (classes 1-2^{HE} + 3^H à 7^H)
2. Ecole enfantine (classes 1-2^H A-B)
3. Ecole enfantine (classes 1-2^H C-D)
4. Pavillons scolaires (classes 8^H)
5. Salles de sport

— Périètre scolaire

Cour de l'école de Grand-Pré

RAPPEL

Durant les horaires scolaires, il n'est pas permis, dans la **cour**, de ...

- circuler avec un vélo ou une trottinette
- jouer avec un ballon en cuir ... (UNIQUEMENT EN MOUSSE)



Le ballon en mousse est autorisé dans toute la cour d'école.
Le ballon en cuir, ... est autorisé sur la surface gazonnée.



Pour les parents :

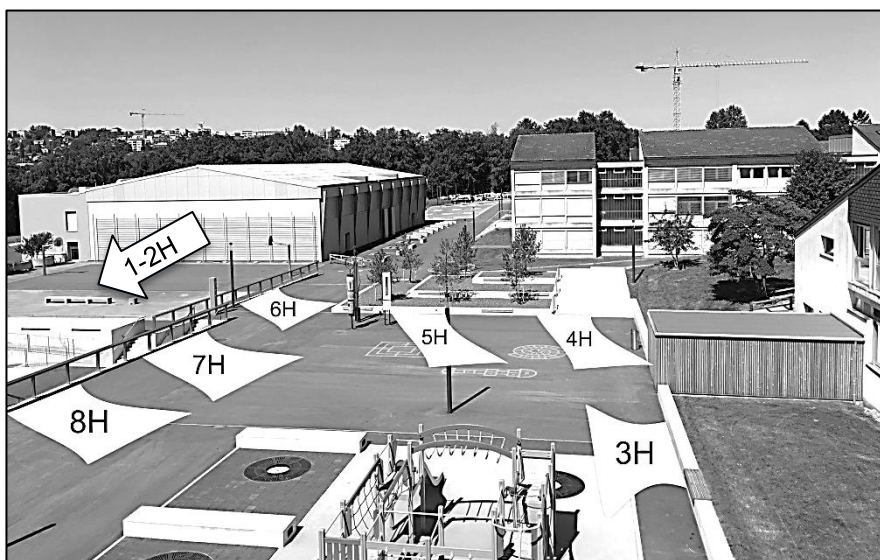
- Merci de ne pas fumer en présence des enfants !
- Merci de ne pas vous tenir sous le préau (entrée abritée) lorsque les élèves se mettent en rang.





PREMIER JOUR DE CLASSE

Classe		Rendez-vous
1 ^H	Les élèves de 1H débiteront l'école le JEUDI 24 août 2023 à 13h35	<p>1-2^H (pavillon)</p> 
2 ^H	Les élèves de 2H commencent l'école le JEUDI 24 août 2023 à 08h05	
3 ^H	Tous les élèves commencent l'école le JEUDI 24 août 2023 à 08h05	 <p>Voir les zones d'accueil sur l'image ci-dessous</p>
4 ^H	Tous les élèves commencent l'école le JEUDI 24 août 2023 à 08h05 et seront <u>TOUS</u> à l'école l'après-midi.	
5 ^H à 8 ^H	Tous les élèves commencent l'école le JEUDI 24 août 2023 à 08h05	





PÉRIMÈTRE SCOLAIRE

- Péri­mètre scolaire établissement de Marly Grand-Pré
- Péri­mètre scolaire Cycle d'orientation de Marly



1. Bâtiment 3^H à 8^H
2. Bâtiment 1-2^H («Pavillon 3»)
3. Petite halle de sports
4. Halle omnisports (triple halle)
5. Cour de récréation

